

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SEANCE DU
26 MARS 2024**

Le Conseil de l'Institut, réuni le mardi 26 mars 2024 à 9 heures en format hybride :

- a adoptée, par 24 voix pour et 3 abstentions, la motion ci-dessous :

Le Conseil de l'Institut réaffirme son engagement en faveur de la liberté académique à Sciences Po et de l'indépendance de notre institution. Les libertés d'étudier, d'enseigner et de mener des recherches doivent être garanties. Dans un contexte d'antisémitisme croissant, des propos et incidents rapportés le 12 mars au sein de l'institution nous obligent à agir. Nous réaffirmons que les activités et la gouvernance de Sciences Po doivent rester libres de toute pression et ingérence politiques telle que l'intervention du Premier Ministre en Conseil d'Administration. Les statuts de notre institution ont été créés pour garantir ces libertés, en responsabilité, et il convient en toutes circonstances de les respecter.

La déferlante médiatique dont Sciences Po est l'objet depuis quelques jours ne reflète en rien les principes et valeurs de notre institution ni l'engagement des personnes qui l'animent au quotidien. Les représentants de l'Etat qui siègent statutairement au sein de nos conseils peuvent en témoigner auprès des médias comme des pouvoirs publics.

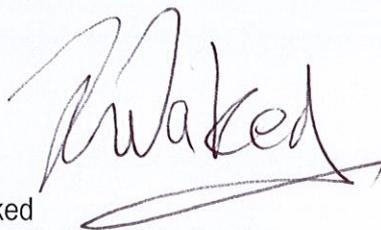
Le Conseil de l'Institut réitère son soutien et son implication active dans la lutte contre le racisme notamment anti-musulman, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination, et nous devons continuer à travailler pour mieux les définir et assurer l'efficacité de cette lutte. Les enquêtes en cours au sein de Sciences Po permettront d'établir les faits et de sanctionner tout acte ou propos discriminatoire, antisémite ou raciste.

L'enquête doit pouvoir se dérouler dans les meilleures conditions possibles, sans intervention politique ou emballement médiatique. Des actes de nature antisémite font l'objet d'une procédure interne. Le bien-être, la liberté d'expression, le respect et la sécurité de toutes nos communautés sont fondamentaux et indispensables pour permettre à l'établissement de mener à bien ses missions.

Depuis plus de 150 ans, Sciences Po contribue au débat démocratique en produisant et en diffusant des savoirs en sciences humaines et sociales, en France comme à l'international. Nous sommes fiers d'accueillir au sein de notre établissement plus de 300 enseignants-chercheurs membres de la faculté permanente et plus de 4600 chargés d'enseignement venant de tous les horizons, ainsi que 15 000 étudiants, parmi lesquels 50 % d'internationaux et près de 29 % de boursiers, et plus de 1000 salariés œuvrant quotidiennement à la réussite de l'école. Forte de son histoire, c'est par la réflexion, l'étude et le débat intellectuel que notre école doit agir.

Le Conseil de l'Institut est résolument engagé pour protéger l'intégrité et les missions de l'institution.

- a adopté, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 23 et 30 janvier 2024 sous réserve de modifications ultérieures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dina Waked', with a long horizontal flourish underneath.

Dina Waked
Présidente du Conseil de l'Institut